



LISTE DES POINTS D'ENTREE ET DU CONTROLE PHYTOSANITAIRE

Le contrôle phytosanitaire aux points d'entrée est assuré au niveau des points de passage par 23 postes frontaliers (carte d'accompagnement). La liste des contrôleurs phytosanitaires aux points de passage est fixée par décision du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

Gouvernorat	Nom	Type
Grand Tunis	Port de Radès	Maritime
	Port de La Goulette	Maritime
	Aéroport de Tunis Carthage	Aérien
Bizerte	Port de Bizerte	Maritime
Jendouba	Poste de Frontalier de Layoun	Terrestre
	Poste de Frontalier de Babouch	Terrestre
	Aéroport de Tabarka – Aïn Draham	Aérien
Kef	Poste de Frontalier de Sakiet Sidi Youssef	Terrestre
Kasserine	Poste de Frontalier de Hidra	Terrestre
	Poste de Frontalier de Bouchebka	Terrestre
Gafsa	Aéroport de Gafsa	Aérien
Tozeur	Aéroport de Tozeur - Nefta	Aérien
	Poste de Frontalier de Hezoua	Terrestre
	Poste de Frontalier de Aïn El Karma	Terrestre
Tataouine	Poste de Frontalier de Dh-hiba	Terrestre
Medenine	Poste de Frontalier de Ras Jedir	Terrestre
	Aéroport de Djerba - Jarzis	Aérien
Gabès	Port de Gabès - Ghannouch	Maritime
Sfax	Port de Sfax	Maritime
	Aéroport de Sfax - Thyna	Aérien
Monastir	Aéroport de Monastir	Aérien
Sousse	Aéroport d'Enfidha - Hammamet	Aérien
	Port de Sousse	Maritime

CARTE DES POSTES FRONTALIERS

